

rait-il tenu de réduire le pays à faire banqueroute ; de dépenser son dernier centin pour la présente guerre et d'envoyer sur la ligne de feu jusqu'au dernier de nos soldats pour se battre pour l'Angleterre ?

Le présent Parlement, élu en 1911, est en voie de faire justement le contraire des déclarations faites par ses membres sur les "hustings", et il n'a pas le droit de procurer au Gouvernement—et de se donner lui-même—une plus longue vie que celle qu'ils ont reçue des électeurs. Je puis être seul de cet avis ; mais je le maintiens. L'immense somme d'argent requise pour soutenir la présente guerre et l'immense nombre de vies qui seront sacrifiées sur les champs de bataille, telles sont les principales raisons pour lesquelles je demande que l'on consulte ceux qui devront payer le coût de cette guerre et ceux qui seront appelés à se faire tuer. Je demande, dis-je, que ces hommes soient consultés pour savoir s'ils sont disposés à s'imposer un sacrifice de cette nature. Je le répète, je suis opposé à toutes ces choses ; mais si la majorité du peuple canadien veut accepter cette politique, je n'aurai pas un seul mot de blâme à lui adresser. Si cette majorité est prête à s'imposer de plus grandes dépenses, ou à sacrifier un plus grand nombre de vies humaines pour continuer la présente guerre, qu'il en soit ainsi. Mais je ne puis m'empêcher de blâmer certains gens qui, au nom du patriotisme, invitent leurs concitoyens à s'enrôler et à se battre pour la défense du pays, mais se gardent bien de faire enrôler leurs propres fils, ou leurs gendres, ou leurs frères. Je n'essaierai jamais de persuader qui que ce soit de s'enrôler, ni de s'abstenir de le faire. Si un homme me dit qu'il désire prendre part à la guerre, je lui donnerai une poignée de mains et je lui dirai : "bravo" ; mais je ne conseillerai à qui que ce soit de prendre part à la guerre si je ne suis pas disposé, moi-même, à y prendre part, ou à y envoyer aucun de mes proches.

L'honorable M. POIRIER : L'honorable sénateur est-il opposé à la conscription ?

L'honorable M. CHOQUETTE : Je suis opposé à la conscription. Si la guerre doit être poursuivie jusqu'au bout, consultez le peuple pour savoir s'il est disposé à vous autoriser à la continuer et à faire les dépenses d'argent et les sacrifices de vies humaines requis pour cet objet. Nous ne voulons pas de conscription dans la province de Québec ; nous n'en voulons pas plus qu'ailleurs. Le parlement anglais a été obligé d'adopter une loi pour empêcher

[L'honorable M. CHOQUETTE.]

les hommes propres au service militaire de sortir du Royaume-Uni et d'immigrer au Canada, ou de se marier pour s'exempter d'être enrôlés pour la guerre.

Je ferai voir dans un instant ce qui a été fait dans la province de Québec, pour la présente guerre. Le présent sujet est si important que l'on voudra me pardonner la longueur de mon discours. J'ai, d'un autre côté, pour excuse que, pour certaines raisons, il est possible que je ne puisse me trouver, ici, durant tout le débat qui est maintenant commencé, et je profite de la présente occasion pour exprimer à la Chambre tout ce que je pense sur le sujet que je discute maintenant.

Je dis, en outre, que le Canada paie toutes les dépenses encourues pour sa participation à la présente guerre. Si les partisans de la guerre veulent envoyer un plus grand nombre d'hommes sur le front, ils veulent naturellement, que le pays paie les frais de cet envoi ; mais aussitôt que ces hommes sont partis du Canada et placés sous le commandement de colonels et de généraux anglais, le gouvernement britannique devrait se charger de payer la solde et l'entretien de ces hommes. Je constate, cependant, en lisant le discours prononcé hier, dans la Chambre des communes, par le ministre des Finances que tous les frais d'entretien de ces hommes durant leur service en Europe, sont à la charge du Canada. Non seulement leur transport du Canada à l'Angleterre et leur service en Europe sont payés par notre Gouvernement ; mais c'est aussi le Canada qui paie les officiers anglais qui les commandent.

J'ai lu dans le "Star" de Montréal, du 8 janvier courant que le colonel Seeley, et Sir Max Aitkin sont payés par le gouvernement canadien pour les services rendus par eux. Nous avons pourtant des hommes tout aussi bons—si non meilleurs—que le colonel Seeley et sir Max Aitkin. Je ne connais pas ces deux officiers ; mais nous n'avons pas encore entendu dire qu'ils avaient pris part à aucun combat très important. Quoiqu'il en soit, il sont à la tête de nos soldats. Je ne trouverais pas à redire s'ils étaient payés par le gouvernement britannique ; mais je trouve à redire à ce qu'ils le soient par le Canada. Pourquoi donc le Canada ne paie pas seulement les frais d'entretien des soldats qu'il envoie sur le front, ainsi que les frais d'entretien de leurs femmes ; mais, qu'il est aussi chargé de l'entretien d'officiers généraux britanniques, comme je viens de le dire ?